**Groupe de référence mondial de la société civile de l’initiative Spotlight – Termes de référence provisoires**

**Contexte et objectif**

La violence faite aux femmes et aux filles (VFFF) est une violation flagrante des droits de la personne qui traverse tous les pays et toutes les cultures. Elle entrave la réalisation des droits humains des femmes et des filles, ainsi que leur capacité à vivre, à aimer et à atteindre leur plein potentiel dans la dignité et la sécurité. Il est par conséquent indispensable d’éliminer la VFFF et de parvenir à l’égalité entre les sexes et à l’autonomisation des femmes pour réaliser le Programme 2030.

Au mois de septembre 2017, l’Organisation des Nations Unies et l’Union européenne ont lancé l’initiative Spotlight, un partenariat mondial visant à éliminer la VFFF sous toutes ses formes. Soutenue par un investissement financier de 500 millions d’euros, l’initiative intervient dans cinq régions (Afrique, Asie, Caraïbes, Amérique latine et Pacifique) et combat toutes les formes de VFFF, en mettant plus particulièrement l’accent sur la violence conjugale et familiale, la violence sexuelle et sexiste ainsi que sur les pratiques néfastes, les féminicides, la traite des êtres humains et l’exploitation sexuelle et économique (par le travail) qui existent dans certaines régions du monde. En accord avec le Programme 2030, l’initiative intègre pleinement le principe consistant à *« ne laisser personne de côté »* et adopte une approche multipartite.

Depuis des décennies, les mouvements de femmes se trouvent en première ligne du combat pour l’éradication de la violence et des pratiques néfastes perpétrées contre les femmes et les filles à travers le monde. Leur expertise couvre tous les résultats (domaines de changement) de la théorie complète du changement de l’initiative Spotlight : l’appui à la mise en œuvre des lois, des politiques et des mesures visant à interdire, prévenir et sanctionner toutes les formes de VFFF ; la lutte contre l’impunité ; l’apport de services multisectoriels opportuns, adéquats et de qualité aux victimes ; la sensibilisation des femmes et des filles à leurs droits et des hommes et des garçons aux conséquences néfastes des notions traditionnelles de la masculinité ; la lutte contre les normes sociales et culturelles qui perpétuent et autorisent la discrimination ; le recueil de données précises, fiables et pertinentes sur toutes les formes de VFFF ; et la construction d’alliances, de mouvements et d’une certaine solidarité à travers le monde pour faire progresser l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes.

L’initiative Spotlight souhaite engager une collaboration étroite avec les mouvements de femmes et les organisations de la société civile (OSC) de défense des droits humains pour concevoir et mettre en œuvre l’initiative et ses programmes nationaux et régionaux dans une démarche complémentaire et de soutien mutuel, en déployant et en s’appuyant sur leur vaste expérience et leurs connaissances, que ce soit au niveau mondial, régional, national ou communautaire.

À cette fin, l’initiative Spotlight va créer un dispositif institutionnel pour tirer parti de l’expertise de la société civile, le Groupe de référence mondial de la société civile (CS-GRG). Le CS-GRG aura une double responsabilité : il interviendra en tant que conseiller de l’initiative et il agira en tant que défenseur et partenaire de la réalisation de ses objectifs.

**Mandat**

Le CS-GRG réunit une quinzaine d’éminents experts mondiaux spécialisés dans l’élimination de la VFFF et des pratiques néfastes et, plus largement, dans la défense des droits des femmes. Le CS-GRG nommera également l’un de ses membres auprès de l’Organe directeur[[1]](#footnote-1) de l’initiative Spotlight en tant que représentant ne prenant pas part au vote.

Le Groupe se réunira au moins deux fois par an (dont au moins une fois en personne), de préférence en marge d’un événement d’envergure mondiale, comme la Commission de la condition de la femme ou l’Assemblée générale des Nations Unies. D’autres réunions virtuelles *ad hoc* seront organisées en fonction des besoins. Le CS-GRG devra :

* fournir des conseils sur la direction stratégique de l’initiative Spotlight et les grands enjeux de la politique mondiale d’élimination de la VFFF et des pratiques néfastes
* offrir des conseils et des perspectives sur les questions d’actualité liées à l’élimination de la VFFF et des pratiques néfastes pour lesquelles le plaidoyer et le leadership de l’initiative Spotlight sont importants, tout comme son soutien aux actions de plaidoyer de la société civile
* contribuer en tant que partenaire au plaidoyer de haut niveau, aux communications et au dialogue politique, y compris en renforçant la visibilité des objectifs de l’initiative au niveau mondial et en assurant leur promotion
* relayer la diffusion des messages de l’initiative Spotlight sur la VFFF et les pratiques néfastes auprès du public, de l’échelon mondial à l’échelon communautaire, en particulier auprès des groupes marginalisés, des jeunes et des médias appropriés
* servir d’espace interactif et de forum ouvert pour faciliter le dialogue entre l’initiative Spotlight et les organisations impliquées dans l’élimination de la VFFF et des pratiques néfastes, notamment sur l’évolution mondiale, les tendances et les risques liés au travail visant à éliminer la VFFF et les pratiques néfastes
* transmettre à l’Organe directeur des retours d’information sur la mise en œuvre de l’initiative Spotlight

Outre sa mission de conseil auprès de l’Organe directeur de l’initiative, le CS-GRG entretiendra une collaboration étroite avec le Secrétariat de l’initiative Spotlight pour s’assurer qu’il fournit régulièrement des conseils techniques et des informations pertinentes pour l’élaboration des programmes de lutte contre la VFFF, y compris pour les groupes les plus marginalisés en proie à des formes de discrimination multiples et croisées. Il s’agit là d’un élément indispensable pour répondre à l’impératif du Programme 2030 qui vise à *« ne laisser personne de côté »*.

 **Critères**

* Tous les membres du CS-GRG doivent être des leaders dotés d’une solide expérience en matière de défense des droits des femmes et de l’égalité des sexes et posséder une certaine expertise dans l’élimination de la VFFF
* En outre, le CS-GRG doit inclure des membres connaissant bien les cadres des droits humains et des enjeux féministes et ayant une expérience des questions relatives à la protection des personnes qui défendent les droits des femmes
* Idéalement, les membres doivent être des dirigeants ou des membres d’organisations/de réseaux mondiaux, régionaux et/ou infrarégionaux de défense des droits des femmes, ou d’autres réseaux pertinents d’OSC qui travaillent sur l’élimination de la VFFF du point de vue des droits humains et en reliant l’échelon local au niveau mondial
* Conformément au principe qui consiste à *« ne laisser personne de côté »*, l’intersectionnalité et la diversité des communautés et des partenaires doivent être bien représentées. Les activistes qui défendent la santé et les droits sexuels et reproductifs, les dirigeants des groupes autochtones, les leaders de la communauté LBTQI, les représentants d’organisations de personnes porteuses d’un handicap, les organisations de base, les réseaux, les mouvements et les organisations communautaires, les syndicats de travailleurs, les femmes activistes qui vivent avec le VIH ainsi que les travailleuses migrantes, domestiques, informelles et du sexe doivent pouvoir intégrer ce Groupe
* L’équilibre géographique est un élément déterminant pour garantir la représentation équitable de toutes les régions au sein du CS-GRG
* Plus de 50 % des membres du CS-GRG doivent représenter des mouvements de défense des droits des femmes et des organisations féministes
* Le Groupe doit inclure des représentants issus de parties constituantes importantes, telles que les réseaux de jeunes, les groupes confessionnels progressistes et les réseaux d’hommes et de garçons impliqués dans l’élimination de la VFFF avec une approche basée sur les droits humains
* Les membres du CS-GRG ne doivent pas être officiellement affiliés à un gouvernement ou à un parti politique
* Les membres du CS-GRG sont invités à participer au groupe à titre individuel et n’y représentent pas leur organisation

La connaissance de l’anglais ne constitue pas une condition préalable à la participation au CS-GRG.

**Appel à nomination pour les membres du Groupe de référence mondial de la société civile de l’initiative Spotlight**

Le Secrétariat de l’initiative Spotlight invite les personnes nommées par les mouvements de femmes, les organisations de la société civile concernées et les réseaux de défense des droits humains à participer au Groupe de référence mondial de la société civile de l’initiative Spotlight (CS-GRG).

Toutes les nominations seront examinées par un comité de sélection[[2]](#footnote-2) qui se compose de cinq chefs de file de la société civile et de deux membres du Secrétariat de l’initiative Spotlight.

Les personnes peuvent postuler à titre personnel et les organisations, les entités et les individus peuvent nommer d’autres personnes en utilisant le formulaire de nomination ci-dessous. Tous les formulaires de nomination doivent être accompagnés du CV ou d’une courte biographie du candidat ou de la candidate et envoyés à l’adresse électronique suivante : **sonya.thimmaiah@undp.org.**

La date limite de soumission des candidatures est fixée au **22 novembre 2018**. Veuillez noter que nous n’accepterons aucune nomination soumise après cette date.

Il est prévu que le Groupe de référence mondial de la société civile de l’initiative Spotlight soit opérationnel au début du mois de décembre 2018.

**Formulaire de nomination pour le Groupe de référence mondial de la société civile de l’initiative Spotlight**

1. Prénom du candidat / de la candidate :
2. Nom du candidat / de la candidate :
3. Nationalité :
4. Domaine de compétence :
5. Téléphone :
6. Adresse email :
7. S’agit-il d’une candidature personnelle ? Oui / Non

Le candidat est-il / La candidate est-elle / Êtes-vous actuellement affilié(e) à une organisation, à un réseau ou à un groupe formel ou informel ? Si oui, veuillez expliquer la nature du travail que le candidat, la candidate ou vous-même effectuez pour cette organisation, ce réseau ou ce groupe ; le champ d’intervention et le domaine de compétence ; et en quoi ce travail est lié à l’élimination de la VFFF, à la promotion de l’égalité entre les sexes et de l’autonomisation des femmes et, plus largement, à l’approche fondée sur les droits humains.

Tenant compte des critères d’adhésion énoncés ci-dessus, veuillez expliquer brièvement pourquoi vous pensez que le candidat, la candidate ou vous-même présentez toutes les qualités requises pour devenir membre du Groupe de référence mondial de la société civile de l’initiative Spotlight.

1. L’Organe directeur de l’initiative Spotlight est chargé d’assurer l’encadrement et la direction stratégiques de l’initiative. L’Organe directeur se compose des personnes suivantes : Federica Mogherini, haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, Neven Mimica, commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, Phumzile Mlambo-Ngcuka, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Directrice exécutive d’ONU Femmes, et un éminent spécialiste des droits des femmes et chef de file de la société civile doté d’une grande expérience en matière de lutte contre la VFFF, nommé par le CS-GRG. [↑](#footnote-ref-1)
2. Membres de la société civile : Shahbaz Akbar, Alessandra Aresu, Marusia Lopez, Karen Müller et Zuki Mihyo. Membres du Secrétariat de l’initiative Spotlight : Erin Kenny et Sonya Thimmaiah [↑](#footnote-ref-2)